

CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

2022-2026

**Communauté d'agglomération
du Bassin d'Arcachon Nord
Bordeaux Métropole**



COOPERATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Au cœur du territoire girardin, Bordeaux Métropole accueille une part de la population du département ainsi qu'une part importante des activités économiques et culturelles, des infrastructures de santé, de formation, de transport et de loisirs qui en font un pôle dynamique et attractif auquel les autres territoires girardins contribuent considérablement.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'engage depuis 2020 auprès de ses territoires voisins afin de constituer conjointement de nouvelles forces et créer de nouveaux leviers pour répondre aux attentes des habitants et usagers de nos territoires

Le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) est le résultat de ce constat et de cette volonté partagée. C'est avec cet état d'esprit novateur que nous avons décidé de rédiger dans un dialogue nourri, et à l'issue des rencontres territoriales de 2021, un contrat qui rassemble nos ambitions communes en termes de mobilités, de développement économique et touristique, de gouvernance alimentaire et de transition écologique. Il sera le fil rouge de nos relations ambitieuses et constructives, sur ces quatre prochaines années.

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac



Le Bassin d'Arcachon Nord, avec ses 8 communes aux identités marquées entre océan et forêt, nous donne l'opportunité de vivre dans un environnement remarquable et préservé tout en étant proche de la Métropole Bordelaise ainsi que de ses pôles d'activités. La COBAN œuvre à préserver cette qualité de vie en prenant également en compte les conséquences liées à une forte attractivité territoriale.

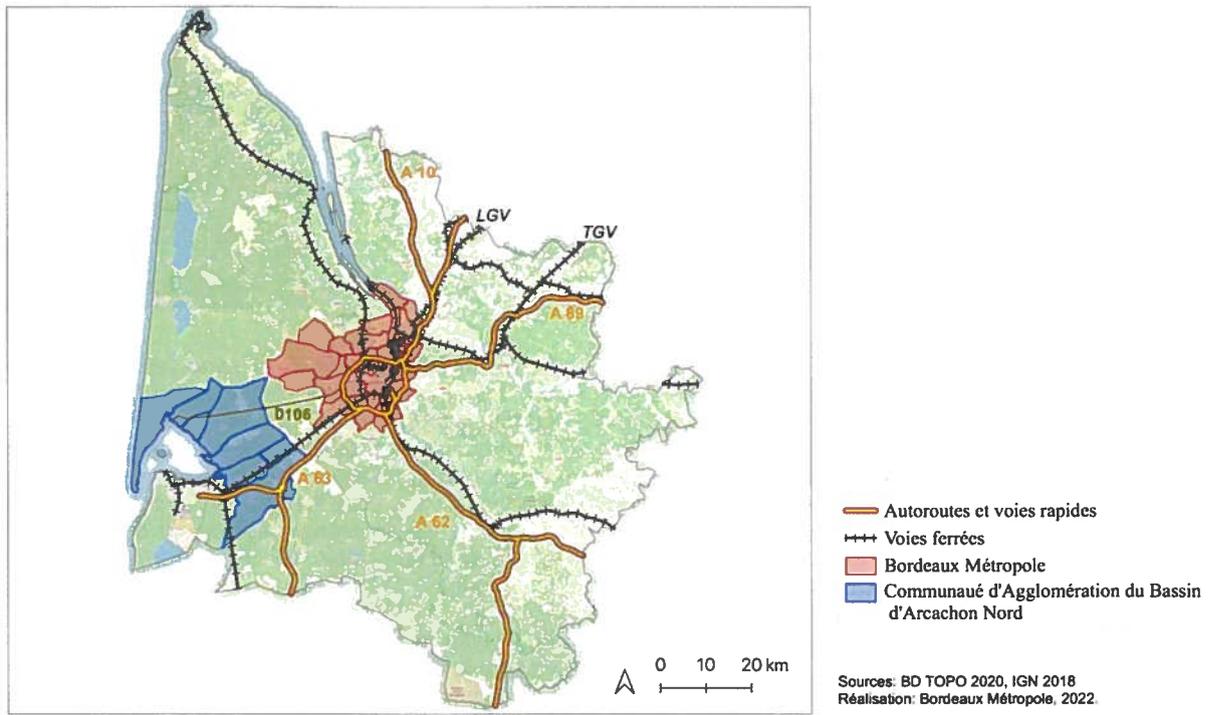
Au travers une démarche concertée et partagée, les élus de la COBAN ont construit un projet de territoire vivant qui acte une véritable stratégie pour guider les actions et les projets de l'agglomération à l'horizon 2030. Afin d'assurer de meilleures conditions de vie et de services possibles pour les habitants du Nord Bassin de grands enjeux sont à relever, notamment en termes de développement économique et touristique, de logement ou encore de mobilités.

Conscients de l'importance des bassins de vie sur lesquels évoluent nos habitants et des interconnexions quotidiennes entre le Nord Bassin et la Métropole Bordelaise, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et une volonté commune de collaboration active que nous avons souhaité mettre en place ce contrat de coopération territoriale. Il acte notre volonté mutuelle de répondre non seulement aux attentes de nos habitants mais aussi aux enjeux de demain. Car c'est en partageant nos ambitions territoriales respectives que nous serons en mesure de porter avec synergie des politiques publiques adaptées aux réalités quotidiennes et à venir.

Nathalie Le Yondre

Présidente du Bureau des Maires de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), Maire d'Audenge, Conseillère régionale de Nouvelle Aquitaine

CARTE DE SITUATION



COOPERATIONS TERRITORIALES

Une volonté commune de faciliter les échanges pour renforcer la qualité de vie des habitants de nos territoires

Les collectivités et établissements publics partagent l'idée qu'un aménagement du territoire efficient au service des habitants repose sur un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations.

La coopération territoriale devenue enjeu majeur dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, constitue un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Sur cette base Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

Dans ce contexte Bordeaux Métropole (BM) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), entretiennent des liens étroits et des interdépendances qu'elles souhaitent renforcer davantage.

La mise en place de coopérations entre ces deux territoires permettra de poursuivre le pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'habitat, d'emploi et de mobilité adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun. Le renforcement de la coopération est une réponse adaptée à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la protection des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) afin de renforcer les liens établis et nourrir de nouvelles perspectives de collaboration notamment sur les thématiques des mobilités, du développement économique et de l'emploi, et de la transition écologique et énergétique.

Deux intercommunalités complémentaires

Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) constituent deux pôles complémentaires au sein du territoire girondin. Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la zone de confluence et compte 792 000 habitants (INSEE, RP 2018). S'étend sur une superficie de 578 km².

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) regroupe quant à elle 8 communes, dont 6 sont riveraines du Bassin d'Arcachon, et compte **70 862** habitants (source INSEE 2022).

Cette intercommunalité qui s'étend sur 605 km² est couverte à 80% de forêt et dispose de 60 km de littoral. La préservation de l'écosystème fragile du Bassin d'Arcachon est un enjeu fort de la politique menée sur le territoire.

Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) ont connu un taux de croissance démographique annuel moyen de 1,3% et de 2.1% respectivement de 2013 à 2018.

Pour les deux intercommunalités, cette croissance est portée par un solde migratoire positif.

Si la Métropole attire des étudiants et jeunes actifs vivants seuls, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) connaît un renforcement du profil familial du territoire notamment par l'arrivée d'actifs de l'aire métropolitaine. Ceux-ci étant à la recherche d'un cadre de vie plus naturel et en proximité avec le littoral. A noter que la population sur le Nord Bassin varie en période de vacances scolaires, les week-ends et en haute saison estivale dans les communes à vocation touristique. Selon les tonnages d'ordures ménagères collectées, on estime cette population à plus de 150 000 habitants durant ces périodes de vacances.

Au-delà de son cadre de vie exceptionnel entre océan et forêt, l'attractivité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) est aussi liée à sa proximité de la métropole bordelaise grâce notamment à la présence d'axes de communications majeurs : l'A63, la D106 et la D1250 ainsi que le TER.

Les communes proches de ces axes de communication sont les premiers bénéficiaires des nouvelles installations de ménages sur le territoire.

Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique de Bordeaux Métropole relève tant de la diversité de ses secteurs d'activités que de leur rayonnement à l'international. Éléments clés du développement et de l'attractivité du territoire, les Activités Métropolitaines Supérieures (AMS) constituent un secteur économique majeur pour Bordeaux Métropole.

En tant que territoire ouvert à l'innovation et aux nouvelles formes d'entreprenariats, Bordeaux Métropole connaît aussi un foisonnement d'initiatives de l'économie sociale et solidaire représentant 10% de l'emploi local.

A cette dynamique de territoire se conjugue une économie résidentielle et touristique attractive.

L'emploi au sein de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) est un enjeu fort car malgré un tissu économique dynamique avec 7 600 entreprises implantées sur le Nord Bassin, 15 zones d'activités économiques et 4 grandes filières emblématiques (Forêt-bois, Economie de la mer et nautisme, Tourisme durable et Construction), de nombreuses offres d'emploi restent malheureusement non pourvues en raison des difficultés rencontrées pour trouver des logements disponibles à l'année sur ce territoire touristique et très convoité. La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) travaille actuellement à son plan de mobilité simplifié afin de proposer des solutions de transports durables permettant de fluidifier la circulation et de désengorger les axes routiers principaux.

L'attractivité de ces deux territoires, leurs interdépendances ainsi que la densité des échanges entraînent des effets plus pénalisants comme une pression foncière, des déséquilibres dans la localisation des emplois ou la congestion automobile. Ces externalités négatives du système territorial en place demandent une coordination en termes de régulation et de maîtrise suivant des objectifs partagés.

Ce constat et cette volonté constituent la base de cette nouvelle coopération qui permet d'accompagner les dynamiques contemporaines et de prendre un temps d'avance sur les méthodes de partenariat de demain.

UNE CONSOLIDATION ET UN DEPLOIEMENT DU PROCESSUS DE COOPERATION

Nos territoires sont interdépendants et complémentaires. Pour garantir la qualité de vie des habitants renforçons tous nos échanges.

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2022-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un **programme de travail**, précisant chaque action de coopération

Ce programme de travail repose sur les

GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète,**
- Assurer une **animation continue et outillée,** tant politique que technique, de cette coopération territoriale,
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires,
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus,
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer,
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats,
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON NORD (COBAN) ET BORDEAUX METROPOLE S'ENGAGENT A COLLABORER SUR TROIS AXES ET PISTES OPERATIONNELLES STRUCTURANTS

1

Mobilités et accessibilités des populations

La stratégie de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) est d'encourager une mobilité plus propre pour un territoire à faible émission de gaz à effet de serre.

Quelques chiffres :

- 130 786 €* investis dans le renforcement de l'offre aux heures de pointe sur les lignes de bus 601 (Bordeaux-Lège Cap Ferret) et 610 (Belin-Beliet Lège via Andernos)
- 2 027 élèves transportés quotidiennement via l'offre de transport scolaire
- 24 bus à énergie 100% renouvelable et 100% néo-aquitaine
- 5 véhicules de Transport À la Demande (TAD)
- 15 aires de covoiturage réalisées
- 6 consignes 'vélos sécurisé' de 2 places chacune
- 21 bornes de Recharge pour Véhicules Électriques déployées entre 2017 et 2020

En matière de mobilités, **3 orientations majeures pour la COBAN** :

- Mettre en œuvre son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).
Sur un territoire dont la configuration est en frange (villes en chapelet le long du Bassin) avec deux pôles bien identifiés autour d'Arès – Andernos Les Bains : commercial et santé (pôle Nord) et de Biganos : commercial, industriel, services (pôle Sud).
Avec un atout majeur pour la pratique du vélo : la Vélodyssée
- Poursuivre le développement des circulations douces (pistes cyclables, améliorer la sécurité, le confort, les infrastructures...)
- Développer les transports en commun pour constituer une alternative à l'autosolisme via la création d'un réseau de transports urbains, l'augmentation des fréquences de lignes de bus interurbaines et améliorer la communication autour de alternatives à la voiture individuelle.

Dans le cadre des coopérations territoriales, les actions suivantes seront menées :

- **1.1 Développer et interconnecter les offres de transports** :
 - Continuer à porter le projet de RER métropolitain, en lien avec les partenaires ;
 - Développer les pôles d'échanges intermodaux autour des gares des deux territoires et améliorer leur desserte multimodale, notamment en transports en commun et vélo, pour renforcer l'attractivité du RER
 - Contribuer à la création et au financement d'une nouvelle ligne de car express entre la COBAN et la métropole, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), en partenariat avec la Région, conformément à la feuille de route du RER métropolitain et développer des Pôles d'échanges intermodaux (PEI)
 - Créer des lignes de rabattement et d'itinéraires cyclables vers les pôles d'échanges intermodaux
 - Promouvoir le covoiturage et l'offre de mobilités au travers d'actions d'animation et de communication auprès des habitants et des employeurs, renforcement d'aires de covoiturage dans le cadre du déploiement de PEI et en lien avec le Département de la Gironde.
- **1.2 Renforcer le dialogue et la coordination entre les deux territoires AOM** :
 - Partage d'expérience pour l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de la COBAN.
 - Bordeaux Métropole associera la COBAN à ses réflexions sur la gouvernance des mobilités.

Développement économique, touristique, durable et solidaire

La feuille de route de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) est de promouvoir une croissance économique soutenue et durable.

Quelques chiffres :

- 3 M€ consacrés en 2021 à l'aménagement des Zones d'Activités Économiques
- 80 % de taux d'occupation des Zones d'Activités Économiques
- 65,3 % de Commerces et Services
- 7 600 entreprises
- 15 ZAE
- Secteurs émergents : numérique, silver économie, recherche et développement
- 4 grandes filières emblématiques : forêt-bois, économie de la mer et nautisme, tourisme durable et construction

La stratégie de développement économique et touristique de la COBAN suit **5 grandes orientations** :

- Accompagner la création d'entreprises et soutenir l'activité
- Dynamiser le tissu économique et soutenir l'innovation
- Accompagner le développement d'une économie sociale, solidaire et vertueuse
- Soutenir le développement touristique et responsable de la COBAN via l'Office de Tourisme intercommunal Cœur de Bassin
- **Développer une culture de projet avec Bordeaux Métropole** et le Pays Barval

Bordeaux Métropole comme la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) ont au sein de leur projet de territoire, marqué leur volonté de renforcer le tissu économique local et de favoriser l'accueil d'entreprise tout en permettant le développement des entreprises déjà présentes sur leur territoire.

Le développement touristique durable est aussi au cœur des ambitions des deux intercommunalités au travers notamment de la création d'itinéraires doux (randonnées et vélo).

Afin de répondre à ces enjeux et ambitions communes, la coopération aura pour objectifs de :

- **2.1 Développer un pôle bois et matériaux biosourcés intégré à l'écosystème métropolitain**
- **2.2 Approche collaborative pour la création de tiers-lieux**
- **2.3 Développer tourisme durable et itinérance**
Assurer une communication et une promotion de la création d'itinéraires pédestres et cyclables
Dans cet esprit, Bordeaux Métropole et la COBAN et son Office de Tourisme Cœur de Bassin conviennent de collaborer sur 3 enjeux :
 - L'itinérance douce et pédestre cyclable
 - L'éco tourisme
 - Le tourisme d'affaires
- **2.4 Allier la COBAN à la mise en œuvre de la politique alimentaire de Bordeaux Métropole**
- **2.5 Projet Habitat : le logement léger ponctuel**

Transition écologique et énergétique

Les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation s'imposent à tous les territoires dans leurs différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répondent à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) s'attachent à soutenir les projets contribuant à développer

une agriculture de proximité, réciproquement à travers une stratégie de résilience agricole et alimentaire en cours d'élaboration et un projet alimentaire territorial (PAT).

Suite à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui modifie l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales pour imposer l'instauration de Zones de faibles Emission pour la mobilité (ZFE-m) aux agglomérations de plus de 150 000 habitants, la Métropole s'engage dans la mise en œuvre de cette réglementation au plus tard le 31 décembre 2024. Cet engagement et obligation réglementaire nécessite une coordination avec les territoires voisins afin notamment d'offrir des solutions alternatives aux modes de déplacements actuels.

Aussi, la Métropole ambitionne de réduire ses déchets ménagers et assimilés d'au moins 15% par an et par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 grâce notamment à la valorisation des déchets organiques, en coopération avec ses territoires voisins.

Dans ce contexte les deux intercommunalités s'engagent à :

- **3.1 Associer la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) à la mise en place de la ZFE et à ses mesures d'accompagnement ;**
- **3.2 Associer les territoires à une réflexion sur une orientation commune " Stratégie Déchets 2027 ",** en lien avec les partenaires concernés, avec l'objectif d'une plus grande équité dans la répartition des charges et une meilleure cohérence à l'échelle de la Gironde ;
- **3.3 Engager une collaboration active sur les sujets de la transition écologique et énergétique afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.**
- **3.4 Mieux informer les usagers sur la fréquentation du littoral et les risques liés :** risques incendies, prévention des noyades (baïnes), lutte contre les déchets sauvages, suivi de la circulation, report vers d'autres destinations « vertes », en lien avec le GIP Littoral.

MODALITES DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET EVOLUTIONS

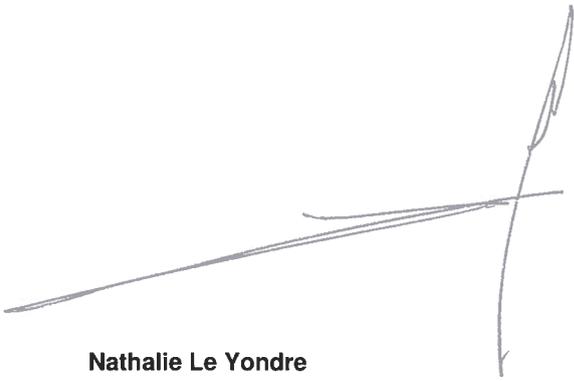
Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place par :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) et de Bordeaux Métropole. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement,
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services des intercommunalités et par ceux de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A Mios, le **- 2 FEV. 2023**


Alain Anziani
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole


Nathalie Le Yondre
Présidente du Bureau des Maires de la Communauté
d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
(COBAN), Maire d'Audenge, Conseillère régionale de
Nouvelle Aquitaine